

POSTULAT

POUR DES TROTTOIRS OMBRAGÉS, PARTICULIÈREMENT PAR UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE L'ARBORISATION DES RUES

L'été 2026 restera comme celui de tous les records. La température moyenne suisse en juin a été de 3.5°C supérieure à la période de référence 1991-2020, celle de juillet de 3.2 °C supérieure, avec des ensoleillements par endroit respectivement de 130 % et 140 % pour ces deux mois par rapport à cette même période de référence. Si tant juin que juillet 2026 ont ainsi été les 2^e les plus chauds depuis le début des mesures en 1864, la première quinzaine d'août aura même été la plus chaude depuis le début des relevés : l'écart de température par rapport à la moyenne pluriannuelle 1991-2020 était d'environ 5.5 °C, l'ensoleillement étant de son côté de 130 %.

Ces températures extrêmes et ces ensoleillements très généreux ont sans grande surprise engendré une surchauffe importante et presque continue en milieu urbain durant tout l'été, avec des températures dépassant presque quotidiennement les 30 °C, souvent même proches des 35 °C, et un nombre record de nuits tropicales (lorsque la température ne descend pas en-dessous de 20 °C), déjà près d'une quarantaine au terme de la 1^{ère} quinzaine d'août, alors qu'elles étaient encore relativement rares à la fin du 20^e siècle.

Si les conséquences de telles canicules sont multiples, le présent postulat se concentre sur la problématique de la surchauffe des rues, avec des températures telles qu'il devient très pénible pour les piétons d'emprunter des trottoirs ensoleillés, sur lesquels la température au sol peut facilement atteindre 45 à 50 °C en pleine journée. Outre les enjeux évidents de mobilité, de santé publique et de confort des usagers, une conséquence constatée cet été est aussi que les gens limitent leurs sorties en ville, avec une baisse de fréquentation dans les restaurants et commerces, ainsi que des touristes moins nombreux, effrayés par les températures urbaines.

Bien qu'exceptionnel à ce jour, l'été 2026 a pourtant donné un avant-goût des étés que nous pourrions connaître à l'avenir, selon les spécialistes. Pour s'adapter aux évolutions climatiques, il est donc temps d'agir pour rafraîchir la ville et ombrager les trottoirs, particulièrement par une augmentation significative de l'arborisation des rues.

L'arbre est en effet le meilleur outil de lutte et d'adaptation face aux évolutions climatiques. D'une part, il absorbe et séquestre le gaz carbonique tout en produisant et diffusant de la vapeur d'eau pour rafraîchir l'air. D'autre part, il apporte de l'ombre, qui peut faire baisser la température de 5 °C, voire beaucoup plus au sol.

Depuis quelques années, la Municipalité mène d'ailleurs une politique exemplaire en matière d'arborisation, basée sur le Plan d'affectation communal (PDCom) et le Plan climat, avec notamment la stratégie municipale pour le patrimoine arboré et forestier lausannois (2019), la vision stratégique d'arborisation des rues lausannoises (2020), l'« Objectif canopée - Stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne » (préavis n° 2021/15) ou le « Règlement communal du patrimoine arboré » (préavis n° 2025/56). Dans ce cadre, il faut relever que, selon la communication municipale du 9 octobre 2025, 8'174 arbres ont été plantés dans la partie urbaine de la Ville de Lausanne depuis 2021 et que 1'055 supplémentaires étaient envisagés pour la 5^e saison de plantation, dont 299 sur le domaine public. Si cela est même supérieur aux objectifs initiaux, force est de constater que cela ne sera pas suffisant pour répondre aux enjeux qui nous attendent dans les années à venir.

Si depuis quelques années, c'est ainsi un immense plaisir de découvrir chaque hiver les nouvelles plantations d'arbres qui apparaissent aux quatre coins de la ville, il faut reconnaître que la majorité viennent compléter des arborisations existantes ou s'insérer dans des espaces verts ou des espaces résiduels. Le nombre de nouveaux arbres plantés le long des rues, sur le domaine public, est encore trop faible. De nombreux trottoirs se retrouvent ainsi en plein soleil, d'autres que très partiellement ombragés par des arbres soit trop petits soit trop distants les uns des autres. Il faut donc agir rapidement sur la canopée couvrant les rues, d'autant qu'il faut attendre bien quelques années avant que les arbres arrivent à maturité.

La canopée est la surface des couronnes de feuilles de l'ensemble des arbres. L'Objectif canopée susmentionné (2021) vise une cible globale de 30 % de couverture à l'horizon 2040 sur la partie urbaine de la ville, avec des cibles distinctes pour le domaine public communal, soit l'espace-rue et ses abords (20%) ou le domaine privé communal (40%). Entre 2012 et avril 2024, la canopée globale de la partie urbaine de la ville a augmenté de 20% à 24.3 %, ce qui est à saluer. Toutefois, celle des rues n'était que de 10 % en 2012, inconnue en 2024.

Bien sûr, des projets d'axes forts de transports publics urbains ou de réaménagements des espaces publics intègrent la problématique, mais elle doit là aussi être renforcée, en osant parfois s'affranchir de certaines contraintes techniques (p. ex. déplacer des canalisations, planter au-dessus de certaines canalisations, etc.). Et pour que la ville reste vivable, il s'agit aujourd'hui d'aller beaucoup plus loin et d'offrir dans chaque rue en tout temps au moins un trottoir ombragé, et le plus rapidement possible. Cela passe d'une part par de nouveaux alignements d'arbres suffisamment resserrés et d'autre part par des compléments d'arborisation dans des rues partiellement arborées. En effet, il faut permettre à la canopée des arbres de se rejoindre pour créer un continuum d'ombre.

En complément, des mesures pourraient aussi être intégrées dans la révision du Plan d'affectation communal (PACom) et dans les autres planifications en cours et à venir, pour que les bâtiments qui sont alignés sur la rue intègrent des dispositifs d'ombrages, tels qu'avant-toits, auvents, marquises, coursives, balcons, etc. Et dans des lieux particuliers où ni des arbres ni des mesures constructives sur les bâtiments ne permettent d'apporter de l'ombre, des voiles d'ombrage pourraient être installés.

Sur la base de l'Objectif canopée et de ces différents éléments, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'augmenter et d'accélérer significativement les plantations d'arbres sur le domaine public communal le long des rues, afin qu'un maximum de trottoirs soient ombragés en période estivale.

23 août 2026

Valéry Beaud

Marlyse Audergon

Valérie D'Acremont